

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 3 AVRIL 2018

Objet

**Chemin des Petit
Pas réhabilitation
- Autorisation de
programme et
crédits de
paiement**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 28 mars 2018 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

Etaient présents :

**Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON,
M. CAVALIERE, Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, Mme DURLIN,
M. GALAN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN,
Mme MILLORIT, Mme LAQUIEZE, Mme LOUKOMBO SENG,
M. MEYRE, M. DANDY, M. RAIMI, M. BAGILET M. BOURIGAULT,
Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT, M. CALT, Mme VELU,
M. HADON, M. DROILLARD**

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

32

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Mme BONNAL à M. CAVALIERE - Mme LARUE à Mme COLLIN
M. LERAUT à M. DROILLARD - Mme FEURTET à M. ROBERT**

Absent :

M. BELLOC

Mme COLLIN a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire indique que la Ville a commencé à travailler, en 2015, sur la réhabilitation des cheminements inter-quartiers sur une opération intitulée « chemin des petits pas ». Conformément à l'article L2311-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette opération pluriannuelle a fait l'objet d'une délibération d'autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP) votée le 10 avril 2017 pour un montant de 60 000 euros, AP/CP essentiellement dévolue à la réalisation du diagnostic et à la mise en œuvre des cheminements.

Monsieur le Maire propose en parallèle la création d'une nouvelle AP/CP portant le nom définitif de Chemin des Ecoliers et correspondant à la mise en œuvre opérationnelle des cheminements.

Fin 2017, la Ville a engagé financièrement des prestations sur les chemins des petits pas. Ces travaux concernent l'achat et la pose de mobiliers, la mise en place d'une partie du balisage, l'impression de documents, un complément de mise à jour des documents de repérage ..., pour un montant de 18 000 €.

Il convient donc de réduire le montant de l'autorisation de programme à 32 229.96 euros, pour tenir compte des ajustements sur les dépenses prévues en 2018 sur ce programme, et une fois le montant des prestations soldé, de clore cette autorisation de programme.

Il est proposé de réduire l'autorisation de programme et de planifier les crédits de paiement comme suit :

Chemin des petits pas – Opération 1503

Autorisation de programme	32 229,96
Réalisé en 2015	6 309,96
Réalisé en 2016	4 320,00
Réalisé en 2017	3 600,00
Crédits de paiement 2018	18 000,00

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2311-3 et suivants et R2311-9 et suivants ;

Vu l'avis de la Commission Ressources Humaines, Administration Générale et Finances, Marchés Publics et Nouvelles Technologies réunie en date du 21 mars 2018 ;

Vu l'avis de la Commission Environnement et Cadre de vie en date du 26 mars 2018 ;
Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à mandater les dépenses en regard de la programmation ci-dessus récapitulée

PRECISE que cette délibération pourra être modifiée ultérieurement en fonction des évolutions du dossier (aléas des coûts, des subventions, de chantier, économiques,)

DIT que les crédits de paiement 2018 sont inscrits au budget 2018.

Nombre de votants :	31
Suffrages exprimés :	31
Pour :	31
Contre :	
Abstention :	

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents*

A la Mairie de FLOIRAC, le 4 AVRIL 2018

Le Maire,

